



# Comité Directeur

## **PROCÈS VERBAL du vendredi 08 décembre 2023**

**18h30 à Melun**

**Présidence** : Philippe COLLOT

**Secrétaire** : Christiane CAU

**Présents** : Isabelle CHILARD, Dominique GODEFROY, Cédric GUILLOSO, Laurent HERPE, Bernard MARMION, Jean-Paul PEYRIN, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHEM, Gérard VIVES.

**Excusés** : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Monique MACHO, Patrick POIX, Abdelhak RAJI, Orlando VIEIRA.

**Assistent** : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif), Fabien EL MKELLEB (CDA).

### **1. Ouverture de la séance**

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

En préambule, il apporte à Marie CANOLLE tout le soutien du Comité Directeur suite aux graves problèmes familiaux qu'elle traverse.

Puis, il félicite les U18 du Mée sur Seine pour leur brillante qualification en Coupe Gambardella. Ils rencontreront le PSG au prochain tour. Il précise que, s'agissant du 1<sup>er</sup> tour fédéral de la compétition qui nécessite une mobilisation spécifique, le District a validé la demande de report des matchs du club du 17/12/2023, afin de lui permettre d'organiser au mieux la rencontre.

Par ailleurs, suite aux violentes intempéries qui ont frappé le nord de la France, beaucoup d'installations sportives, d'équipements ont été détruits. Tous les Districts franciliens ont décidé de s'unir pour répondre à « l'appel à l'aide » lancé par le District de la Côte d'Opale au bénéfice des clubs. Ainsi, un bon d'achat d'un montant de 5000 € a été transmis et il permettra de financer de nouveaux équipements. Il remercie le Comité Directeur d'avoir adhéré à la mise en place de cette action.

De plus, il revient sur les 2 réunions organisées les 23 & 30/11 à l'intention des Présidents de Club qui ont récemment pris leur fonction. Il remercie ceux qui ont pu se rendre disponibles. Les échanges ont été riches, variés et constructifs.

Pour finir, il informe le Comité Directeur que, suite aux problèmes rencontrés avec la Société ORANGE sur le site de MELUN (panne totale du réseau internet depuis le mois de juillet), face aux relances incessantes du District pour la remise en service des installations qui restent sans effet, il a saisi le Conseil du District pour déclencher une procédure devant les tribunaux.

### **2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 08/11/2023**

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### **3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions**

- **LFA / FFF**

**Journée Nationale des Bénévoles 2024** : la date officielle d'un match international de l'Équipe de France A le samedi 23 mars 2024, confirme l'organisation de la Journée des Bénévoles ce même jour à Lyon.

**Souhaits du Bureau du Collège des Présidents de District** : le Bureau du Collège des Présidents de District a exprimé les souhaits, ci-après, auprès de la LFA.

- Demande d'une position juridique de la FFF sur les alternatives au port du voile constatées sur les terrains dans certains territoires (casques notamment).
- Demande de revalorisation de l'aide fédérale relative aux CT DAP.
- Demande de revalorisation du montant des indemnités de préformation perçues par les districts au titre de l'article 56 des Règlements Généraux de la FFF.

**Terrains synthétiques : interdiction de la mise en marché des granulats élastomères à horizon 2031** : la Commission Européenne publiée au Journal interdit, à compter de l'année 2031, la mise en marché des granulats élastomères destinés au remplissage des terrains synthétiques. Cela suppose que tous les terrains synthétiques existants ou construits avant cette date, à base de granulats élastomères, pourront atteindre leur fin de vie naturelle sans obligation de remplacement. Au regard de ces éléments, il est désormais nécessaire d'orienter les collectivités vers des remplissages naturels et d'envisager à compter de la prochaine saison, une évolution des modalités de financement du FAFA pour accompagner le plus possible cette transition.

**Création d'un Comité de pilotage dédié au football féminin amateur** : la mise œuvre d'un comité de pilotage au sein de la FFF, dédié au football féminin amateur, dans le sillage de la future ligue féminine professionnelle, a été officialisée.

**Réforme de la formation** : rappel de l'équivalence liée à la mise en place des nouveaux diplômes.

EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027						
ANCIENS MODULES/CFF		NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLOMES	GESTION	DEMARCHÉ	DELIVRANCE DIPLOME	
ANIMATEUR SENIOR	CFF3	MODULE SENIORS	CFI SENIORS CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U17-U19	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 2	CFF2	MODULE U15	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U13	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 1	CFF1	MODULE U11	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U9	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U7	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CERTIFICAT FUTSAL BASE	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL ENTRAINEMENT/PERFECTIONNEMENT	MODULE FUTSAL U18-SENIORS ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL INITIATION/DECOUVERTE	MODULE FUTSAL U13-U15 ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales

		CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales
		MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)

\*Une journée de 8h spécifique organisée par les Ligues Régionales

**Brevet Moniteur de Football (BMF) :** France-Compétences a renouvelé l'enregistrement du BMF au RNCP pour 3 ans.

**Plan d'engagement Sociétal de la FFF :** les principaux piliers reposent sur les points suivants :

- Violences et discriminations = tolérance zéro - les actions mises en place consistent à améliorer la remontée et le traitement des alertes, à mieux recenser, nommer pour mieux agir, à former 100% des acteurs et encadrants de la pratique à la détection et au traitement des situations inacceptables en 3 ans, à sensibiliser 75% des licenciés en 3 ans et à agir avec fermeté et immédiateté.
- Rôle citoyen et inclusif du football = garantir le respect et l'application du principe de neutralité, conduire des actions de soutien aux pratiquants, intégrer les personnes souffrant de handicap, doubler le nombre des licenciés féminines en 5 ans, faciliter l'insertion professionnelle, favoriser la pratique dans les quartiers en difficulté et créer un observatoire d'impact du sport.
- Politique environnementale = être acteur proactif des politiques environnementales, se déplacer en train, réduire de 50% les consommations d'énergie puis sensibiliser 75% des pratiquants sur 3 ans, relever le défi environnemental auquel les terrains & équipements sont confrontés et mettre en place une nouvelle organisation visant à la mise en œuvre des actions prévues.

**Propositions de modifications aux textes fédéraux qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale FFF du 16/12/2023.**

## **1/ Statuts de la FFF**

Mise à jour des textes suite à la réforme de la gouvernance imposée par la Loi du 02/03/2022 visant à démocratiser le sport en France. Ces propositions visent à **préciser, compléter** les dispositions de la loi-cadre votées lors de l'AG FFF du 10/06/2023 et à **reformuler, ajouter ou supprimer** d'autres dispositions sur différents sujets.

### Principales modifications

#### **Titre 2**

- Remplacement de la Haute Autorité par le Conseil de Surveillance.

#### **Article 4**

- Possibilité de transmettre l'acte de candidature par courrier électronique.
- Précision donnée sur le « candidat » = tête de liste.
- Possibilité du vote électronique « à distance » ou « en physique ».
- Candidature possible à condition d'être licencié depuis 1 an (le délai de 6 mois reste fixé à 6 mois pour les Districts).
  - Une personne faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ne peut être candidate.
  - Un licencié concerné par une suspension ferme > à 5 matchs ou > à 1 mois, non intégralement purgée ne peut être candidat.

#### **Article 5**

- L'AG est désormais convoquée selon 2 configurations distinctes :

1/ soit AG élective pour l'élection du Président de la FFF, révocation ou vacance de poste au sein du COMEX,

2/ soit AG ordinaire ou AG extraordinaire pour traiter les autres sujets.

#### **Article 6**

- Composition des AG du point 1 de l'article 5 =
  - Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF.
  - Président de chaque club à statut professionnel affilié à la FFF (de la société sportive).

- Président de chaque Ligue Régionale.
- Président Délégué de chaque Ligue Régionale.
- Président de chaque District.

Les 3 derniers cités font partie de la délégation de la Ligue à laquelle ils appartiennent, telle qu'elle a été élue dans les conditions statutaires.

En cas d'impossibilité de participer, le Président de club ne peut donner mandat qu'à un membre licencié de son club. L'un ou l'autre, doit être licencié majeur le jour de l'AG, être licencié au sein du club en question, et ne peut se trouver en état de suspension.

Un club à statut professionnel participe à l'AG à ce titre et pas à celui de son association support qui est au statut amateur.

Les Présidents des clubs à statut amateur et les Présidents des clubs à statut professionnel doivent représenter 50% des membres et au moins 50% des voix à l'AG.

## Article 7

- Répartition des voix entre les membres de l'AG du point 1 de l'article 5 :
  - Présidents des clubs à statut amateur = 33%
  - Présidents des clubs à statut professionnel = 33%
  - Présidents / Présidents délégués des Ligues régionales et Présidents de District = 33%.

Les clubs à statut amateur disposent d'un nombre de voix modulé selon leurs effectifs licenciés au 30/06 de la saison précédente :

- 11/250 licences = 1 voix
- 251/500 licences = 2 voix
- 501/800 licences = 3 voix
- + de 800 licences = 4 voix
- Si fusion la saison en cours = addition des licences des anciennes structures.
- Le nombre total des voix de l'ensemble des clubs amateurs permet de déterminer les voix de l'ensemble des clubs professionnels et celui des instances.

Les clubs à statut professionnel se partagent les voix qui leur reviennent (33%), à raison de 40% pour les clubs de L2 et de National et 60% pour les clubs de L1.

Les Représentants des instances se partagent les voix qui leur reviennent (33%), à raison de 35% pour les Présidents / Présidents délégués des Ligues régionales et 65% pour les Présidents de District.

Le nombre de voix est déterminé en fonction de nombre de licences de chaque instance au 30/06 de la saison précédente :

- Ligue ayant moins de 50 000 licences = coefficient 1
- Ligue ayant entre 50 000 et 150 000 licences = coefficient 2
- Ligue ayant entre 150 001 et 200 000 licences = coefficient 3
- Ligue ayant plus de 200 000 licences = coefficient 4
- District ayant moins de 10 000 licences = coefficient 1
- District ayant entre 10 000 et 20 000 licences = coefficient 2
- District ayant entre 20 001 et 35 000 licences = coefficient 3
- District ayant plus de 35 000 licences = coefficient 4

## Article 8

Pour valider l'élection, le quorum pour l'AG du point 1 de l'article 5 est fixé au quart des membres, représentant au moins la moitié de la totalité des voix.

## Article 9

Les conditions de quorum lors de la tenue d'une AG de révocation est de la moitié au moins des membres présents, représentant la moitié au moins des voix.

## Article 17

Le COMEX est composé de 28 membres, dans le respect de la parité (14/14), parmi lesquels :

- 19 membres élus par l'AG FFF au scrutin de liste bloquée majoritaire
- 2 membres de droit = Président(e)s LFA & LFP
- 2 membres (1F/1H) représentant les joueurs et joueuses de football de haut niveau, désignés par la Commission Fédérale des joueuses et joueurs de Haut Niveau (de laquelle ils font partie), dont les membres de ladite commission sont élus par leurs pairs au moins 30 jours avant l'élection du Président de la FFF et du COMEX. 6 membres doivent être élus (3F/3H) pour composer ladite commission par tout licencié majeur, non en état de suspension, inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère des sports.
- 2 membres (1F/1H) représentant les arbitres, élus par leurs pairs avant l'élection du Président de la FFF et du COMEX. Ils doivent être titulaires d'une licence d'arbitre du niveau fédéral depuis au moins 5 ans, ou l'avoir été durant au moins 5 ans (avant la date de déclaration de candidature). Leur élection s'effectue par tout licencié majeur, non en état de suspension, titulaire d'une licence d'arbitre, quel que soit le niveau, depuis au moins 1 an (à la date de l'élection).
- 2 membres (1F/1H) représentant les entraîneurs, élus par leurs pairs avant l'élection du Président de la FFF et du COMEX. Ils doivent être titulaires d'une licence technique nationale et détenteur du DES (a minima) depuis au moins 5 ans, ou bien l'avoir été durant au moins 5 ans (avant la date de déclaration de candidature). Leur élection s'effectue par tout licencié majeur, non en état de suspension, titulaire d'une licence d'Éducateur Fédéral depuis au moins 1 an (à la date de l'élection).
- 1 membre représentant les médecins, élu par l'Assemblée Fédérale sur proposition de la Commission Fédérale Médicale au plus tard 2 mois avant l'élection du Président de la FFF et du COMEX. Il doit être médecin du sport ou médecin au sein d'un club affilié à la FFF depuis au moins 5 ans ou y avoir été pendant au moins 5 ans (à compter de la date à laquelle sa candidature est proposée par la CFM).

Les 7 derniers membres visés, ci-dessus, ne peuvent pas représenter plus de 25% des membres du COMEX.

L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne peut pas être > à 1.

## Article 19

Afin de pouvoir présenter sa candidature, toute liste doit justifier de 10 parrainages de Présidents de Ligue, de District ou de club à statut professionnel. Il doit également justifier de 10 parrainages de Présidents de club à statut amateur.

## Article 20

Déclaration de candidature : il est identifié sur chaque liste des candidats titulaires et des candidats réservistes de chaque sexe.

- 8 femmes et 8 hommes en qualité de titulaires
- 4 femmes et 4 hommes en qualité de réservistes

Les 16 candidats titulaires élus intègrent le COMEX. Puis, selon que le poste de Président de la LFA, de Président de la LFP et de médecin est occupé par un homme ou une femme, les 3 derniers membres

du COMEX sont déterminés parmi les candidats réservistes de la liste afin d'aboutir à la parité au sein du COMEX.

#### Section 4

Le Conseil de Surveillance est composé de 8 membres :

- 2 (1F/1H) désignés par le Bureau du Collège des Présidents de Ligue et de District
- 2 (1F/1H) désignés par le Bureau Exécutif de la LFA
- 2 (1F/1H) désignés par le CA de la LFP
- 2 (1F/1H) désignés par la tête de liste ayant obtenu le 2ème meilleur score lors de l'élection du COMEX.

Les 6 premières personnes ne peuvent pas être membres de l'organe qui les désigne. De même, les 2 dernières ne doivent pas appartenir à la liste du désignateur.

#### 2/ Statuts-Types des Ligues et des Districts

- Mise à jour suite à la Loi visant à démocratiser le sport en France : limitation du nombre de mandats (3) du Président de la Ligue - mise en cohérence des Statuts Ligues / Districts
- ...
- Points complémentaires
- Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la FFF, LFP, l'IFF, d'une Ligue ou d'un District.
- Une personne qui fait l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité ne peut pas être candidate.
- Une personne licenciée concernée par une suspension ferme > à 5 matchs ou à 1 mois ne peut pas être candidate.
- Une déclaration de candidature peut être transmise par courrier électronique.
- 3 membres du Comité de Direction au maximum peuvent recevoir une rémunération.
- Le Président d'une Ligue ou d'un District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président de club.

#### 3/ Règlements Généraux de la FFF

- Commissions
- Création d'une Commission de l'Engagement.
- Nouvelle mission confiée au Conseil National de l'Éthique relative aux déclarations d'intérêts.
- Création d'une Commission des Joueuses et Joueurs de Haut Niveau suite à la Loi de mars 2022.
- Création d'une Licence FUTNET
- Création d'une Licence Foot Santé
- Président de club = interdiction pour une même personne d'assurer cette fonction dans plusieurs clubs en même temps.
- Départ d'un joueur dont le club est issu d'une fusion = précision donnée sur le fait que l'accord du club quitté n'est pas nécessaire si un joueur veut quitter le club « hors période », sous réserve du respect des délais en vigueur afin qu'il puisse être dispensé du cachet « mutation » dans le nouveau club.
- Mutés supplémentaires = étendre aux joueuses la disposition qui précise que lorsqu'un joueur quitte un club amateur pour rejoindre un club professionnel, le club quitté peut obtenir, sous certaines conditions, un muté supplémentaire.
- Règlement Disciplinaire = affaires soumises à instruction : les faits à caractère sexuel / sexiste sont ajoutés au registre des instructions obligatoires.
- Statut de l'Arbitrage = ajout de la D3 FEM à la liste des championnats soumis à obligation.
- Catégorie « Très Jeune Arbitre » = pour débiter une FIA, le Très Jeune Arbitre devra avoir atteint l'âge de 13 ans au jour où il débute sa formation.
- Commission Fédérale Médicale = mise à jour des points devenus obsolètes.

#### • LPIFF

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors de la réunion Présidents de District/Président LPIFF du 22/11 et de la réunion du Comité Directeur de la Ligue du 04/12/2023.

#### Réunion du 22/11/2023

**Pratique FUTNET** : suite à la création d'une D1 en 2023/2024, d'une D2 en 2024/2025, la LPIFF va créer un championnat régional. Une réunion sera organisée le 01/12 avec les référents départementaux pour expliquer le schéma proposé et examiner les modalités de mise en œuvre au sein des Districts.

**Rencontre avec les clubs sur le thème des VSS** : une réunion est programmée le 09/12/2023.

**Calendrier électoral 2024** : suite au courrier transmis par la FFF précisant que l'AG électorale se tiendra le 14/12/2024, un point est fait en séance concernant les programmations au sein des Districts.

**Encadrement des équipes vs nouveaux diplômés** : examen des propositions d'ajustement des obligations.

**Certificats médicaux** : beaucoup de faux certificats circulent. Au-delà des risques importants pris par les personnes concernées, la LPIFF effectue un suivi des situations détectées et des plaintes ont déjà été déposées par les médecins dont l'identité a été utilisée frauduleusement.

#### Réunion du 04/12/2023

**Effectifs** : 305 945 licenciés à date, soit une augmentation de 6,6% vs 2022 (+18 855 licences).

**Création d'un Championnat Régional FUTNET** : présentation de l'organisation régionale et départementale mise en place pour la saison 2023/2024.

**Situation des clubs** : 80% des clubs ont réglé la 2<sup>ème</sup> quote-part, ce qui représente 74% de la somme. Il reste 950 837 € à percevoir.

**Vie de la Ligue** : Joëlle MONTLOUIS - Vice-Présidente de la Ligue recevra la médaille de l'Ordre du Mérite - Organisation de la réunion du 09/12 relative aux VSS - Compte-Rendu d'un entretien avec Claude BARRABE dans le cadre du BEACH-SOCCER - Examen de l'organisation fédérale eCoupe de France mise en place.

**AG LPIFF 2024** : celle-ci sera planifiée fin septembre / début octobre 2024.

### 4. La Vie du District

#### • **Agenda – Planning des activités**

**15/12/2023** : réunion du Bureau des Présidents de District - AG AE2F - LFA.

**16/12/2023** : AG FFF.

**19/12/2023** : repas de fin d'année des salariés et Conseil des Présidents de Club.

**12/01/2024** : Vœux du District

**19/01/2024** : CD 77 à MELUN.

Philippe COLLOT précise au Comité Directeur que les sujets d'information / réflexion, ci-après, seront présentés lors du Conseil des Présidents du 19/12/2023.

1/ Évolution de la gouvernance FFF : vote direct des clubs lors de l'Assemblée Générale Électorale.

2/ Réflexion sur les violences et incivilités.

3/ Organisation de la pratique sportive départementale.

4/ Désignation des Arbitres.

#### • **Assemblée Générale Ordinaire Électorale 2024**

Compte-tenu de la date de l'AG FFF le 14/12/2024 et celle de la LPIFF fin septembre/début octobre 2024, conformément à la décision prise lors de la précédente réunion du CD, les clubs ont été informés de la tenue de l'AG du District le 18/06/2024 à 19H00 à LESIGNY. S'agissant d'une année électorale, le Comité Directeur entérine les différentes étapes suivantes :

- information date et lieu de l'AG = 05/12/2023

- dépôt des candidatures = du 18/04/2024 jusqu'au 18/05/2024

- Information sur la procédure électorale et appel à candidature = 22/03/2024.

### • **Effectifs licenciés**

Le District enregistre, à date, un effectif de **46 251** licenciés, soit **+9,6%** vs 2022 à la même date (soit +4053 licences).

- SEN = **+130** licences
- U14/U19 = **+616** licences
- Foot Animation = **+2299** licences
- SEN FEM = **+66** licences
- U14F/U18F = **+268** licences
- Foot Animation FEM = **+288** licences

### • **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM informe le Comité qu'il représentera le District à l'Assemblée Générale du COSMOS qui se tiendra le 19/12/2023. Il rappelle que Le District sera fermé du 26 décembre au 2 janvier 2024.

### • **Affaires financières**

#### Accompagnement des clubs

**Opération mini-buts** : le Comité Directeur prend connaissance de l'évolution des commandes des clubs. A ce jour, 33 ont réservé le matériel sur les 118 possibles. 26 ne se sont pas encore connectés à la plateforme afin de recevoir leur code promotionnel. Une relance sera effectuée avant la fin de l'opération prévue le 20/12/2023.

#### Vente des bâtiments de MELUN / Nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'évolution de ce dossier.

#### Subventions

#### **Campagne de soutien du Conseil Départemental 77 aux Comités Sportifs**

Les demandes sont à déposer en ligne jusqu'au 15/01/2024.

#### **Préfecture 77 - FIPD 2024 - Prévention de la délinquance et de la Radicalisation**

Les appels à projets sont à déposer avant le 31/12/2023.

#### Devis

**Entretien des locaux de MELUN** : compte-tenu de la médiocre qualité de la prestation assurée par la Société TOUNETT, le Comité Directeur entérine la résiliation du contrat au 31/12/2023.

**Portail entrée du Site de Montry** : suite aux dysfonctionnements récurrents constatés, le Comité Directeur décide de solliciter un devis pour le remplacement du dispositif d'interphone.

**Association CPRH** : après examen de la proposition de renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts, le Comité Directeur entérine la reconduction.

### • **Section Sportive Départementale du Collège SCHOELCHER**

Philippe COLLOT rappelle au Comité Directeur la genèse de la mise en place de cette section départementale, il y a maintenant plus de 20 ans. Compte-tenu de l'évolution qualitative de celle-ci, de la coordination de plus en plus difficile avec les entraînements des clubs auxquels appartiennent les joueuses/joueurs de la Section et des contraintes à venir dans l'obtention des dérogations à la localisation scolaire, un questionnement est désormais nécessaire par rapport au schéma proposé.

Après échange entre tous les participants, le Comité Directeur va proposer au Collège SCHOELCHER de réorienter la Section vers le Football Féminin, avec comme préalable indispensable que des dérogations à la localisation scolaire soient toujours possibles.

Une information en ce sens sera transmise à Mme la Principale du Collège.

### • **Affaires sportives**

#### Feuille de match

Une dégradation du respect des procédures réglementaires dans le cadre de l'élaboration des FDM a été constatée depuis le début de saison. Celle-ci repose sur plusieurs points : FDM non rédigée avant le début du match, FDM incomplète ou non-utilisation récurrente de la FMI.

Face à cette situation, compte-tenu de l'importance que revêt cette procédure administrative d'avant match, le Comité Directeur décide de faire transmettre à tous les clubs un rappel à la règle.

Si la situation ne s'améliore pas rapidement, notamment dans l'utilisation de la FMI, y compris chez les plus jeunes où une tolérance était jusqu'à présent respectée, les dispositions financières seront appliquées.

#### Organisation des Finales 2023/2024

Le Comité Directeur décide de lancer l'appel à candidature pour l'organisation des Finales Départementales :

- Finales 77 - U13 du 06/04
- Finales FUTSAL de U8 à U11 du 07/04
- Finales FUTSAL U12/U13 du 20/04
- Finales U10/U12 du 27/04
- Finale IDF U11 du 25/05
- Finale JDC de U10 à U13 du 01/06
- JND 2024 du 08/06/2024
- Finales FEM à 11 et à 8 du 12/06
- Finales 77 des 15 et 16/06
- Finale 77 SEN FUTSAL semaine du 27 au 31 mai

#### Candidatures reçues

FC THORIGNY

#### Critérium U17

Face à l'augmentation importante des effectifs licenciés, considérant les premières remontées mettant en avant les difficultés de certains clubs à faire jouer des jeunes U16/U17, le Comité Directeur lance une réflexion visant à un élargissement de l'offre de pratique « jeune ». Un sondage a été lancé afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'un Critérium U17 à 8. Celui-ci pourrait intervenir début 2024.

#### Nouvelles Pratiques

##### **FUTNET**

La FFF a créé un Championnat National FUTNET pour la saison 2023/2024. Dans le prolongement, la LPIFF s'est positionnée pour organiser un Championnat Régional FUTNET, qui a été présenté aux Districts IDF le 01/12/2023.

Le projet du District, dans le cadre de la promotion des Nouvelles Pratiques, s'inscrit pleinement dans cette démarche et une 1<sup>ère</sup> action FUTNET s'est déroulée le 04/12/2023 à ST THIBAULT. Laurent HERPE - Animateur de la Commission NPPP - dresse un bilan du tournoi organisé.

## eCoupe de France

Le Comité Directeur prend connaissance du format et du calendrier proposés pour 2023/2024. Il confie à la Commission NPPP et au technicien salarié chargé des Nouvelles Pratiques le soin de proposer une organisation pour la phase départementale.

## Foot en Marchant

Le Comité Directeur prend connaissance du Critérium National Foot en Marchant organisé par la FFF et des différentes étapes départementales et régionales. Il confie à la Commission NPPP et au technicien salarié chargé des Nouvelles Pratiques le soin de proposer une organisation pour la phase départementale qui devra se jouer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### Demande des clubs

**QUINCY-VOISINS** : élimination de la Coupe de Seine et Marne suite à la non-transmission de la FDM, après 2 rappels de la Commission d'Organisation des Compétitions. [Compte-tenu des diverses relances effectuées, le Comité Directeur ne peut accéder à la demande.](#)

**PORTUGAIS OURCQ DE MITRY** : dans le cadre de son action menée envers le Foot Handicap, sollicite une aide en matériel afin de pouvoir améliorer l'accompagnement d'un centre IME. [Après examen de la situation, le Comité Directeur valide la demande et harmonisera de façon identique les dotations fournies dans le cadre du Projet du District 2023/2024 pour le Foot Handicap.](#)

**MEAUX** : sollicite un accompagnement en dotations dans le cadre d'une action de promotion des nouvelles pratiques. [Le Comité Directeur valide la dotation des documents souhaités, mais ne peut accorder la demande en équipements.](#)

Proposition de la Commission Foot Animation en date du 07/12/2023 concernant une inversion de poule pour les équipes U10 de GRETZ TOURNAN et LAGNY MESSAGERS US. [Le Comité Directeur valide la proposition.](#)

### • **Affaires Administratives**

### Commissions / Fonctions

**NIAKATE Matene** : souhaite intégrer le corps des délégués. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur décide de recevoir cette personne.](#)

**Moïse VIANEF** : informe de sa démission de sa fonction de délégué. [Le Comité Directeur prend acte de sa décision et le remercie pour les services rendus au Football Seine et Marnais.](#)

**Dominique DA ROCHA** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Subventions / Partenariats / ANS / FAFA. [Le Comité Directeur valide cette candidature.](#)

**Romina et Rémi ELOY** : font acte de candidature pour intégrer diverses Commissions en particulier CDIF, Commission Féminine et Terrains et Installations Sportives. [Suite aux entretiens menés, après avis du Président des Commissions concernées, le Comité Directeur valide l'intégration de Romina ELOY au sein de la Commission Féminine, CDIF et Foot Animation. Suite aux nouvelles informations fournies par Rémi ELOY, le Comité Directeur place sa demande « en attente » et l'invite à revenir vers le District dès que sa situation professionnelle le lui permettra.](#)

**David DIAS** : fait acte de candidature pour devenir Observateur en Arbitrage. [Après avis du Président de la CDA, le Comité Directeur valide cette candidature.](#)

**Aurélien PAOLINI** : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Demande transmise au Président de la Commission pour avis.](#)

**Commission des Délégués** : le Comité Directeur prend connaissance de la procédure mise en place pour la désignation des délégués sur les matchs.

**Commission Féminines** : compte-tenu de l'organisation d'actions en extérieur au cours de la saison, le Comité Directeur valide l'augmentation des éléments de dotation à l'effigie du District.

**Commission Départementale d'Arbitrage** : suite à leur manque de disponibilités et absences aux réunions et activités de la CDA, la commission propose de mettre fin à la fonction de commissaire de

Samy TAYAT et Florian SEROUART. Compte-tenu des éléments présentés, le Comité Directeur entérine la proposition de la CDA.

### Vie des clubs

Le Comité Directeur valide les ententes, ci-dessous.

#### **DAMMARTIN - OTHIS**

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U13F (équipe 1)

#### **DAMMARTIN - OTHIS**

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U15F (équipe 2).

### **• Informations diverses**

#### **Formation aux métiers de la sécurité dans le cadre des JOP 2024**

La SDJES informe que ces métiers recrutent fortement en IDF. Des formations qui s'adressent à tous les publics âgés de plus de 18 ans présentent de réelles opportunités d'emploi. Un accompagnement par Pôle Emploi est possible pour obtenir une indemnisation ainsi qu'une prise en charge gratuite de la formation selon la situation.

#### **Information Pass'Sport 2023/2024**

La SDJES informe les Comités Sportifs qu'il est toujours possible d'utiliser le Pass'Sport jusqu'au 31/12/2023, y compris si l'adhésion a déjà été réalisée.

### **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

Philippe COLLOT rappelle une nouvelle fois au Comité Directeur que le District ne répond pas aux courriers anonymes reçus et/ou qui ne sont pas signés.

#### **Externe**

**04/11/2023** : SDJES. Formation aux métiers de la sécurité - JOP 2024.

**13/11/2023** : Conseil Départemental. Campagne de soutien aux Comités Sportifs.

**13/11/2023** : SDJES. Dispositif Pass'Sport 2023/2024.

**14/11/2023** : Comité Français du Fair-Play. AG 2023.

**17/11/2023** : COSMOS. Convocation à l'Assemblée Générale du 19/12/2023.

**17/11/2023** : 2<sup>ème</sup> édition des rencontres #NonAuHarcèlement.

**01/12/2023** : AE2F. Documents AG du 15/12/2023.

**01/12/2023** : SDJES. Bilan d'activités SC.

**03/12/2023** : Tournoi Handi-VERTS.

#### **FFF/LFA**

**08/11/2023** : Plan d'engagement sociétal de la FFF.

**13/11/2023** : Noël du FUTSAL - Saison 2.

**20/11/2023** : campagne de sensibilisation des territoires à la cybersécurité

**27/11/2023** : calendrier des élections territoriales.

**29/11/2023** : circulaire d'information concernant le Festival U13 PITCH

**30/11/2023** : documents relatifs à l'AG FFF du 16/12/2023

**07/12/2023** : Critérium national de Foot en Marchant.

#### **LPIFF**

**16/11/2023** : réunion d'échanges - Lutte contre les VSS.

**21/11/2023** : lancement de l'eCoupe de France 2023/2024.

**22/11/2023** : réunion de présentation du Championnat Régional FUTNET.

**24/11/2023** : CD LPIFF du 04/11/2023.

**24/11/2023** : interdistricts U16G. Celle-ci est reportée au 16/02/2024.

**07/12/2023** : réunion de coordination des référents arbitres départementaux le 18/01/2024.

## Clubs

**12/11/2023** : FC SERVON. Licence U6.

**14/11/2023** : USM PONTAULT-COMBAULT. Inauguration club house

**24/11/2023** : CS MEAUX. Équivalence suite à la réforme des formations.

**30/11/2023** : FC VDE. U18F.

**04/12/2023** : FC MONTEREAU. FMI.

**05/12/2023** : CF CROUY SUR OURCQ. Trêve hivernale.

**05/11/2023** : FC SERVON. Effectifs licenciés.

**05/11/2023** : AS NANTEUIL. Arrêté de fermeture.

**05/11/2023** : USM PONTAULT-COMBAULT. Remerciements.

## 6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

**Le rapprochement bancaire** est réalisé à date.

**Le contrôle URSAFF** a été effectué. Grand merci à Christine PARCET pour la préparation du contrôle, ainsi que l'accueil de l'Inspectrice de l'URSAFF par des élus. Le rapport sera rapidement transmis. A noter qu'aucun problème particulier n'a été détecté et qu'un remboursement lié à un « sur paiement » devrait arriver.

**Dotations** : toutes les commandes pour les dotations prévues ont été passées et reçues. Celles des techniciens et du Centre de Perfectionnement Féminin ont été distribuées. La dotation pour la Section Départementale Schoelcher sera remise le 11 décembre 2023. Les dotations CDA, Commission des Délégués et Commission Foot Animation seront remises le 12 décembre 2023 à Montry.

**Relevé club** : le relevé n° 49 sera édité le 18 décembre 2023 avec échéance fixée au 19 janvier 2024. Une relance sera prévue avec une date butoir au 26 janvier 2024.

## 7. Technique

En l'absence de Marie CANOLLE, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des points, ci-après.

**Courrier NOISIEL FA** : se porte volontaire pour organiser une formation FUTSAL cette saison.  
[Remerciements.](#)

### **Demande de matériel**

- Outil VEO avec analyse qui permettrait un apport technique pour les centres de perfectionnement, détections et match de préparation des sélections.

[Le Comité Directeur prend note et sollicitera des devis.](#)

## PPF

- Centre de Perfectionnement FEM : remerciements au CD pour la dotation staff + joueuses.
- U16 : interdistricts reportés au 14/02/2024.
- U14 : la liste sera transmise aux clubs la semaine du 11/12/2023.
- U13 : le 3ème tour se déroulera le 20/12/2023, 105 joueurs restent à observer.
- U14F : le 1er tour a été réalisé le 06/12/2023 et le 2ème tour se tiendra en janvier.
- U13F : fin du 1er tour le 20/12/2023.

Remerciements également pour les dotations reçues pour les détections.

## Formation

- CFI = quelques difficultés sont à noter :
  - retard des stagiaires
  - absence des stagiaires
  - équivalences modules-CFI (annoncées tardivement).
- Les Attestations Fédérales vont être mises en place en 2ème partie de saison. Les contenus sont arrivés.
- Dès la réception du contenu des journées complémentaires (pour les DF), celles-ci seront positionnées avec information aux clubs.

### **Foot en Milieu Scolaire**

- La Commission s'est réunie en visioconférence le 18/11 et s'est très bien passée.
- Deux projets vont voir le jour :
  - formation des jeunes (arbitre et/ou éducateur)
  - rassemblement en structure privée

Marie CANOLLE tient à remercier l'ensemble des membres du CD ainsi que ses collègues pour tous les gestes et attentions reçus suite à ses problèmes familiaux. Elle a été énormément touchée et cela lui a apporté du réconfort dans cette période difficile.

### **8. Arbitrage**

Fabien EL MKELLEB expose au Comité Directeur les points, ci-dessous.

Remerciements du CS MEAUX suite à l'intervention de la CDA le 16/11, dans le cadre de la promotion de l'arbitrage.

**Projet « Guide de l'Arbitrage »** = après une présentation des objectifs et du contenu du document, le Comité Directeur salue cette initiative.

**Réunion CRA** : la prochaine se tiendra 14/12/2023 au siège de la Ligue de Paris.

**Effectifs** : 185 arbitres sont opérationnels à ce jour, avec, malheureusement 327 indisponibilités déjà enregistrés, à date.

**FIA des 11,12,18 et 19 novembre 2023** : 31 candidats inscrits et 30 candidats reçus en théorie.

**Désignation des arbitres** : à compter du 17/12/2023, l'effectif permettra la désignation d'arbitres officiels sur la SEN D4. En revanche, cela engendrera moins de possibilités pour satisfaire les demandes individuelles des clubs.

**Observations / Parrainages** : 89 observations ont été effectuées à ce jour et 7 parrainages en cours.

### **Activités CDA - décembre 2023 et janvier 2024**

Retour réunion D3-D4- JAD et FD à Montry le 01/12/23.

Dernier rattrapage des tests « toutes catégories » le 02/12/23/ (5 arbitres et 1 arbitre futsal absents).

F.I.A (suite) = 8 Candidats reçus le 08/12/2023 (révision sur la LOI 12).

Préparation réunion D3-D4- JAD et FD à Melun le 15/12/2023.

Formation aux « Gestes qui Sauvent », 2<sup>ème</sup> session le 16/12/2023.

Formation continue à Montry et Melun le 22/12/2023.

Séance F.A.R à Montry et Melun le 23/12/2023.

Stage mi-saison D1-D2-Assistants le 06/01/24 à Montry.

Préparation F.I.A des 13-14-20 et 21/01/2024.

Séance F.A.R à Montry et Melun le 26/01/2024.

Pour terminer, Fabien EL MKELLEB donne des nouvelles de Claude ADAM suite à ses problèmes de santé, présente toutes ses condoléances à Laurent LITRE, adresse ses félicitations à Mickaël

HADJADJ et à sa femme pour la naissance de leur fille « Linn » et renouvelle ses encouragements à Thomas VENANT CABASSET pour sa participation aux 16<sup>èmes</sup> de F de la Coupe de France des Arbitres.

## 9. Questions diverses / Tour de table

### ***Dominique GODEFROY***

Annonce son départ en fin de saison suite à un projet personnel en province.

Fait un bilan à date sur le fonctionnement de la Commission Départementale des Installations Sportives.

Doit rencontrer un candidat pour intégrer la CDPME.

### ***Laurent HERPE***

S'inquiète de l'augmentation des problèmes rencontrés en Foot Animation, notamment ceux en lien avec les éducateurs et les parents.

Félicite la CDA pour son intervention sur l'initiation à l'arbitrage au sein du club de Meaux.

### Prochaines réunions

**Bureau Directeur** : sur convocation.

**Comité Directeur** : 19/01/2024 à MELUN.